
Les Arts du Cirque, hors piste ?

Les acteurs culturels tirent aujourd'hui le signal d'alarme !

Le spectacle vivant est fragilisé. Face aux menaces qui pèsent sur son avenir, nous souhaitons réagir, alerter sur les conséquences de la refonte des politiques publiques dont l'effet immédiat est une remise en cause des modes de financement de la culture.

Ces décisions placent les arts du cirque dans une situation particulièrement préoccupante : quel sera leur avenir avec la précarisation accélérée des équipes artistiques, avec la baisse des budgets d'intervention des structures qui les soutiennent ?

L'État, à travers le ministère de la Culture, avait pourtant initié une politique publique innovante en faveur du cirque :

- ⇒ ***En soutenant la formation de haut niveau*** avec la création en 1985 du Centre national des Arts du Cirque de Châlons-en-Champagne ;
- ⇒ ***En soutenant, dès le début des années 1990, la création*** par un programme national d'aide à la production et ***la diffusion*** avec l'Année des Arts du Cirque lancée à l'automne 2001.

Cette politique a eu des effets déterminants pour ce secteur (soutien des collectivités territoriales, développement des publics, ...) et a grandement contribué au renouvellement de la création circassienne, situant la France comme une référence en Europe et dans le monde, en matière de soutien à l'émergence et à la créativité.

Ces dernières années, la structuration du secteur des Arts du Cirque s'est poursuivie grâce à l'implication conjointe de l'État et des collectivités locales qui a permis la **reconnaissance institutionnelle** des **artistes** et des **lieux** qui les accompagnent parmi lesquels onze Pôles cirque.

L'ouverture **de nouveaux équipements** dédiés à la création, à la diffusion et à la transmission des arts du cirque, a notoirement consolidé cette dynamique, malgré la modestie des moyens budgétaires mobilisés.

Paradoxalement, en dépit d'une richesse exceptionnelle des propositions artistiques qui intéressent aussi bien la danse que le théâtre, l'État a progressivement cessé son rôle d'initiateur, ralentissant son effort pour accompagner l'essor de la création et de la diffusion, supprimant même certains dispositifs spécifiques d'aides aux arts du cirque !

Les signaux qu'envoie l'État au monde de la culture en 2010 sont plus qu'inquiétants :

- ⇒ *Réforme des collectivités territoriales, remise en cause de leur liberté de gestion ;*
- ⇒ *Perte de leurs capacités financières ; rétrécissement des budgets alloués à la culture ;*
- ⇒ *Révision générale des politiques publiques, logiques d'économie ;*
- ⇒ *Absence d'ambition politique nationale, gels budgétaires annoncés suivis de dégels partiels, flou absolu sur les critères et les prises de décision, ...*

L'action de l'État se dégrade, se rétrécit, pénalisant la culture, hypothéquant le maillage culturel du territoire, plaçant les artistes et les lieux dans une fragilité accrue ; les collectivités locales, déjà surchargées et contraintes, ne pourront porter à elles seules la politique en faveur des arts du cirque sur les territoires.

Pourtant, il est impératif de **préserver les missions de service public de la culture, car il s'agit d'un bien commun**, avec des responsabilités partagées entre ministère et collectivités territoriales, légitimant les financements croisés sans lesquels quasiment aucune structure de production, de diffusion, ne pourrait se développer.

La prise en compte des Arts du Cirque dans les politiques publiques demeure très largement insuffisante.

Les financements sont en effet marginaux. Le ministère de la Culture consacre à peine un peu plus de 6 millions d'euros aux compagnies, Pôles cirque, festivals et autres lieux de diffusion, c'est à dire **moins de 2 % des crédits d'intervention du ministère qui s'élevaient en 2008 à 320,8 millions d'euros (source Cour des Comptes) !**

A contrario, les études démontrent que **le cirque occupe une place de premier plan dans les pratiques culturelles des français**, en seconde position, juste derrière le cinéma !

C'est aussi un champ artistique qui **s'exporte magistralement**, participant au rayonnement de la culture française à l'étranger. Enfin, la place croissante du cirque contemporain dans les saisons des théâtres et centres culturels témoigne de sa vivacité à se réinventer sans perdre sa relation avec les publics.

Les Arts du Cirque ressortent d'une économie spécifique :

- ⇒ *Car dotés de faibles moyens de production ;*
- ⇒ *Les temps de création y sont plus longs en raison des contraintes physiques, de la quête de la performance et du temps d'appréhension et de maîtrise des nouveaux agrès nés de l'imagination des artistes ;*
- ⇒ *Les chapiteaux, dont les dimensions symboliques et artistiques nourrissent les imaginaires des artistes et des publics, effraient de plus en plus les compagnies elles-mêmes et les villes et lieux d'accueil car leurs coûts d'exploitation s'avèrent dissuasifs ;*
- ⇒ *Le cirque exige une pratique quotidienne d'entraînement, dans des conditions décentes, dans des espaces adaptés, équipés, sécurisés.*

Parallèlement les formations se multiplient, les programmes scolaires intègrent depuis peu cette discipline et l'année 2010 verra la mise en place d'un diplôme de niveau licence, le **DNSP Cirque**, à l'instar du théâtre, de la danse, de la musique.

Cette structuration est extrêmement encourageante, **mais demain quels seront les débouchés pour ces jeunes artistes aux carrières exigeantes et courtes, avec quel statut social, dans un contexte de récession économique des compagnies et des lieux de diffusion ?**

Il est donc nécessaire de défendre une vraie politique publique du cirque dans laquelle formation, création et diffusion constituent un ensemble cohérent.

Cette ambition appelle une **concertation** et une **feuille de route lisible** si nous voulons réussir à :

- ⇒ ***Continuer à promouvoir le développement qualitatif des Arts du Cirque et non contribuer à sa précarité ;***
- ⇒ ***Garantir une pérennité sereine à ce vaste champ artistique qui sait fédérer les plus larges publics en se fondant sur une capacité d'invention sans cesse renouvelée.***

• Aujourd'hui, une étape supplémentaire mérite d'être franchie ! •

Elle passe par l'attribution de moyens nouveaux pour favoriser la création, la circulation des œuvres de cirque, la rencontre avec les publics.

Des moyens significatifs affectés aux compagnies artistiques, aux établissements qui oeuvrent pour le développement de cet art et son rayonnement sur les territoires, dont les nouveaux Pôles nationaux des arts du cirque.

Le 8 juillet 2010.

Les rédacteurs et premiers signataires :

L'association **Territoires de Cirque** qui rassemble les principales structures de production et diffusion oeuvrant pour le développement des arts du cirque en France. Constituée au départ des 11 Pôles cirque, cette association rassemble aujourd'hui 29 membres dont des scènes nationales, des festivals, des EPCC, des scènes conventionnées et des structures de production, d'expérimentation.

Les membres de Territoires de Cirque représentent des lieux de synthèse entre les publics et les créateurs. En soutenant et proposant des esthétiques différentes, en défendant le cirque de création, en contribuant au repérage de l'émergence artistique, ils participent à la diversification des publics.

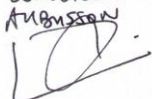
Jean-Louis Beauvieux, Directeur

Le Grand Logis, Bruz, Scène de territoire conventionnée arts de la piste



Gérard Bono, Directeur

Scène nationale d'Aubusson

gérard BONO
directeur Scène Nationale
AUBUSSON


Denis Bouffin, Directeur

Théâtre de Cusset,

Scène conventionnée cirque d'Auvergne


D. Bouffin

Cathy Bouvard, Directrice déléguée

Les Substances, Laboratoire de création artistique, Lyon



Guy Carrara & Raquel Rache de Andrade, Codirecteurs

CREAC, Marseille



Raquel Rache
de Andrade

Gilles Defacque, Directeur

Le Prato, Scène conventionnée pour les arts du burlesque, Lille



Marc Délhiat, Directeur

Le Cirque,

Pôle cirque de Nexon en Limousin



Thierry Dion, Directeur

Théâtre Europe, La Seyne-sur-Mer



Frédéric Durnerin, Directeur

Centre culturel Agora, Boulazac, Scène conventionnée,

Pôle ressources artistiques et culturelles en Aquitaine



Jean Florès, Directeur

Théâtre de Grasse, Scène conventionnée pour la danse et le cirque,

Pôle régional de développement culturel


J. FLORES

Marc Fouilland, Directeur

Circuits, Scène conventionnée pour les Arts du Cirque Auch – Gers - Midi-Pyrénées



Marc Jeancourt, Directeur

Le Théâtre Firmin Gémier / La Piscine, Scène conventionnée d'Antony – Châtenay-Malabry



Philippe Le Gal, Directeur
*Le Carré Magique, Scène conventionnée de Lannion-Trégor,
Pôle régional des arts du cirque*



Roger Le Roux, Directeur
Le Cirque-Théâtre d'Elbeuf, Centre des arts du cirque de Haute-Normandie



Gérard Marcon, Directeur
*Scène nationale de Petit-Quevilly,
Mont-Saint-Aignan*

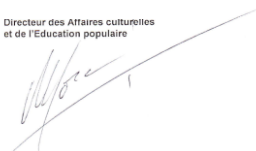


Jean-Pierre Marcos, Directeur
Le Cirque Jules Verne, Amiens



Jean-Michel Morel, Directeur des affaires culturelles
Ville de Tremblay-en-France

Directeur des Affaires culturelles
et de l'Éducation populaire



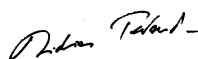
Guy Périlhou, Directeur
La Verrerie d'Alès en Cévennes, Pôle national des Arts du Cirque Languedoc-Roussillon



Claire Peysson, Codirectrice
La Cascade, Maison des arts du clown et du cirque, Pôle cirque de Bourg-Saint-Andéol



Didier Patard, Directeur
*Transversales, Théâtre de Verdun,
Scène conventionnée pour les arts du cirque*



Marion Vian & Philippe Saunier Borrell, Codirecteurs
PRONOMADE(S) en Haute-Garonne, Centre national des arts de la rue



Marion VIAN



Philippe SAUNIER BORRELL

Codirecteurs de Pronomade(s) en Haute-Garonne
Centre national des arts de la rue
Membre de TDC.

Jean Vinet, Directeur
La Brèche, Centre des arts du cirque de Basse-Normandie

